



TNCDC
TABLE NATIONALE
DES CORPORATIONS DE
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

POLITIQUE D'UTILISATION RESPONSABLE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

ADOPTÉE LE 25 FÉVRIER 2026

TABLE DES MATIÈRES

- MISE EN CONTEXTE3
- OBJECTIFS DE LA POLITIQUE3
- PRINCIPES DIRECTEURS ET ORIENTATIONS3
- USAGES PERTINENTS5
- USAGES NON PERTINENTS OU RISQUÉS5
- RESPONSABILITÉS DES PERSONNES UTILISATRICES.....6
 - USAGE CRITIQUE ET CONSCIENT6
 - TRANSPARENCE6
 - PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA CONFIDENTIALITÉ6
 - RESPECT DES VALEURS DE LA TNCDC6
 - SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE6
 - DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES.....7
 - RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE.....7
- GESTION DES RISQUES ET SUIVI.....7
- ANNEXE 1 – RISQUES RELIÉS À L’UTILISATION DE L’INTELLIGENCE ARTIFICIELLE8
- ANNEXE 2 – REQUÊTES ET USAGE CONSCIENT DE L’INTELLIGENCE ARTIFICIELLE.....10
- ANNEXE 3 – QUESTIONS CLÉS AVANT L’UTILISATION DE L’IA.....12
- ANNEXE 4 – FORMULAIRE DE SIGNALEMENT D’INCIDENT LIÉ À L’IA13

MISE EN CONTEXTE

L'intelligence artificielle (IA) s'implante de plus en plus dans les milieux de travail. Elle transforme profondément les façons de travailler et de communiquer. Pour le milieu communautaire, elle représente à la fois des opportunités (allègement des tâches administratives, nouvel outil d'analyse et de communication, etc.) et des risques (biais, fracture numérique, impacts environnementaux, diminution de la fiabilité de l'information, etc.).

L'émergence de cette nouvelle technologie a amené bien des discussions et interrogations entre les membres de l'équipe de travail de la Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC) qui a été formée et accompagnée par une ressource externe afin de se doter d'une *Politique d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle*. Cette Politique vise ainsi à encadrer l'usage de l'IA dans les pratiques de la TNCDC, en cohérence avec ses valeurs et principes: dignité humaine, justice sociale, démocratie, autonomie et solidarité.

Par ailleurs, on estime que l'utilisation de l'IA doit être en cohérence avec les caractéristiques de l'action communautaire autonome. Elle doit soutenir l'autonomie et le pouvoir d'agir des communautés, favoriser la participation démocratique aux choix technologiques et contribuer à la justice sociale en réduisant plutôt qu'en renforçant les inégalités. L'IA doit être mobilisée dans un esprit de solidarité et d'inclusion, en respectant l'ancrage communautaire et l'authenticité des récits. Le respect de la dignité des personnes et la protection de leurs données demeurent essentiels, tout comme la transparence et l'imputabilité des décisions, qui doivent toujours rester humaines.

Enfin, la TNCDC s'engage à utiliser l'IA dans une perspective de sobriété numérique et de responsabilité écologique, en cultivant une culture d'apprentissage collectif et d'adaptation continue afin que la technologie demeure un outil au service de l'humain et du bien commun.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La TNCDC a décidé de se doter d'une *Politique d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle* afin de répondre aux objectifs suivants :

- + Encadrer les usages des outils d'intelligence artificielle afin de s'assurer d'une utilisation éthique, sécuritaire et optimale.
- + Prévenir les risques liés à la dépendance au numérique, à la fracture numérique, à l'exclusion et aux biais.
- + Garantir que l'IA serve l'intérêt collectif et la mission de justice sociale de la TNCDC.

PRINCIPES DIRECTEURS ET ORIENTATIONS

Afin de guider les décisions, les actions et les comportements des personnes utilisatrices de l'IA à la TNCDC, il est important de se doter de règles d'orientation générales.

La TNCDC s'engage à promouvoir un usage responsable, critique et prudent de l'intelligence artificielle, fondé sur le respect des personnes, la protection des données et la reconnaissance explicite des limites réelles des outils technologiques.

La TNCDC veut s'assurer que les personnes employées :

- + Ne saisissent, ne partagent ni ne traitent, dans des outils d'IA, des données sensibles, confidentielles ou nominatives.
- + Exercent un jugement critique dans le choix des outils, en tenant compte des conditions d'utilisation, des pratiques connues de gestion des données et des risques documentés.
- + Reconnaissent qu'aucun outil numérique ne peut offrir une garantie absolue de sécurité, malgré les précautions mises en place.

La TNCDC fait preuve de transparence dans l'utilisation de l'IA dans un objectif de la rendre compréhensible, explicable et équitable (voir annexe 2).

- + Assurer que chaque décision influencée par l'IA est explicable et peut être remise en question à la lumière de nouvelles informations.
- + Réviser les propositions de l'IA pour identifier les biais possibles dans les données, les outils ou les recommandations générées.
- + Utiliser l'IA comme un outil d'aide et non de substitution à la réflexion humaine, à la capacité d'analyse et l'expertise de l'équipe de travail.

La TNCDC fait preuve d'éthique, de sobriété numérique, c'est-à-dire qu'elle fait un usage des technologies de façon avisée et modeste dans un but de réduire son impact environnemental et avec discernement. L'équipe de travail utilise l'IA seulement lorsqu'elle ajoute une valeur réelle (voir annexe 3).

- + Utiliser l'intelligence artificielle de manière sobre, intentionnelle et proportionnée, lorsque son usage répond à des critères explicites de valeur ajoutée pouvant être expliqués et justifiés.
- + Évaluer systématiquement les risques et bénéfices avant d'intégrer un outil IA.
- + Préserver la dimension humaine dans toutes les activités où la relation, l'empathie ou le contexte social sont centraux.
- + Éviter l'automatisation « par défaut » : l'humain est responsable et l'IA en soutien.
- + Limiter l'usage de l'IA afin de réduire au minimum les impacts sociaux et environnementaux.

La TNCDC s'adapte et assure un apprentissage continu aux nouvelles technologies, notamment en développant une culture interne de vigilance, d'expérimentation et d'amélioration.

- + Suivre l'évolution technologique et les pratiques émergentes
- + Encourager l'utilisation d'outils développés pour l'utilisation de l'IA

La TNCDC reconnaît que l'utilisation de l'intelligence artificielle comporte des zones d'incertitude et des risques résiduels qui ne peuvent être entièrement éliminés. La responsabilité de l'organisation et des personnes utilisatrices repose donc sur la prudence, le discernement, la transparence et l'amélioration continue, plutôt que sur une promesse de maîtrise totale des outils.

USAGES PERTINENTS

Un usage de l'intelligence artificielle est considéré comme pertinent lorsqu'il permet, de manière démontrable :

- + Un gain de temps significatif sur des tâches répétitives ou à faible valeur relationnelle.
- + Une amélioration de la qualité, de la clarté ou de l'accessibilité des contenus.
- + Un soutien à l'analyse, à la structuration ou à la synthèse d'informations complexes, sans se substituer au jugement professionnel.
- + Une réduction de la charge cognitive ou administrative, au bénéfice du travail relationnel, collectif ou stratégique.
- + Un meilleur accès à des outils ou contenus pour des personnes confrontées à des barrières linguistiques, techniques ou organisationnelles.

L'équipe de la TNCDC mise sur son professionnalisme et son expertise dans les différents dossiers qu'elle chapeaute. Les utilisations énumérées ci-dessous sont présentées à titre d'exemples. Les usages pertinents de l'IA dans le cadre du travail à la TNCDC ne s'y limitent pas.

- + Soutien à la rédaction, à la traduction et à la synthèse de documents internes.
- + Soutien dans l'analyse de données.
- + Soutien à la veille stratégique.
- + Soutien aux tâches administratives.
- + Soutien à la création de canevas, gabarits ou outils organisationnels.

USAGES NON PERTINENTS OU RISQUÉS

À l'inverse, l'usage de l'IA est à éviter lorsqu'il :

- + Remplace une interaction humaine centrale.
- + Est utilisé par automatisme ou par habitude, sans intention claire.
- + Génère une surproduction de contenus peu utiles.
- + Mobilise des ressources technologiques disproportionnées par rapport au besoin réel.

Les utilisations énumérées ci-dessous sont présentées à titre d'exemples. Les usages non pertinents ou risqués de l'IA dans le cadre du travail à la TNCDC ne s'y limitent donc pas. Les personnes employées sont invitées à utiliser leur jugement et leur discernement en tout temps afin de s'assurer que l'utilisation faite de l'IA concorde avec les obligations, les principes, les valeurs et la mission de la TNCDC.

- + Substituer l'IA au jugement humain dans les décisions stratégiques ou politiques.
- + Générer des images ou du contenu audio pour usage interne et externe
- + Générer des contenus sensibles qui pourraient déformer la réalité vécue par les communautés.
- + Produire ou diffuser des informations non validées par des personnes responsables.
- + Utiliser l'IA de manière intensive au détriment de la sobriété numérique.

- + Divulguer des données sensibles, comme stipulé dans la *Politique de gestion des données*.
- + Produire des contenus sur des sujets dont l'équipe de travail n'a pas l'expertise.

Les listes d'usages pertinents et d'usages non pertinents ou risqués visent à offrir des repères concrets pour guider les pratiques de l'équipe. Elles ne sont ni exhaustives ni figées. Tout usage de l'intelligence artificielle, y compris ceux considérés comme pertinents, doit être évalué à la lumière des principes de sobriété numérique et des critères de valeur ajoutée, afin de s'assurer qu'il est intentionnel, proportionné et justifiable dans le contexte.

RESPONSABILITÉS DES PERSONNES UTILISATRICES

Les personnes à l'emploi de la TNCDC utilisant l'IA dans le cadre des activités professionnelles ont la responsabilité de respecter les principes et les balises de la présente politique. Chaque personne à l'emploi de la TNCDC reste responsable et redevable du travail qu'elle effectue, y compris lors de l'utilisation de l'IA.

Usage critique et conscient

- + Toujours considérer l'IA comme un outil en soutien au travail effectué.
- + Vérifier les résultats avec un jugement critique et des sources fiables.
- + Maintenir un discernement professionnel pour éviter la dépendance cognitive et préserver ses compétences propres.
- + Avoir conscience des limites actuelles de la technologie, notamment pour la qualité et la représentativité des données ; les biais et discriminations ; la transparence et l'explicabilité ; les hallucinations ; la protection de la vie privée ; les droits d'auteur et la propriété intellectuelle ; la responsabilité légale et les risques liés à l'usage émotionnel ou thérapeutique.

Transparence

- + Encadrer l'utilisation responsable et transparente de l'IA (ex. indiquer lorsqu'utilisée pour documenter la méthodologie)

Protection des données et de la confidentialité

- + Ne pas partager de données sensibles, confidentielles ou nominatives dans des outils d'IA tel que stipulé dans la *Politique de gestion des données*.
- + Respecter les normes de protection de la vie privée en vigueur au Québec.

Respect des valeurs de la TNCDC

- + S'assurer que l'usage de l'IA ne va pas à l'encontre des principes de justice sociale, d'égalité, de dignité humaine, d'inclusion.
- + Refuser tout usage qui pourrait déshumaniser le travail ou nuire à la relation avec les membres, les partenaires et les bailleurs de fonds, etc.

Sobriété numérique

- + Éviter les demandes répétitives ou superficielles qui mobilisent inutilement des ressources technologiques.

Développement des compétences

- + S'engager à participer aux formations et activités de sensibilisation offertes par la TNCDC sur l'usage de l'IA.
- + Contribuer à une culture organisationnelle d'apprentissage continu en partageant expériences, bonnes pratiques et enjeux rencontrés.
- + Exprimer ses besoins de formations ou de soutien à l'égard de l'utilisation de l'IA lorsque nécessaire.

Responsabilité individuelle et collective

- + Reconnaître les limites de l'IA et être à la disposition d'assumer les résultats produits.
- + Évaluer dans quelle mesure l'utilisation de l'IA prévue permettra un gain de temps pour les vérifications et corrections aux propositions selon le jugement critique et l'expertise de la personne utilisatrice.
- + Travailler en équipe pour discuter des limites, défis ou bénéfices de l'IA dans les projets en cours.

GESTION DES RISQUES ET SUIVI

La TNCDC reconnaît que l'usage de l'IA comporte des bénéfices, mais aussi des risques éthiques, organisationnels et environnementaux (voir annexe). La TNCDC s'engage à :

- + Identifier et prévenir les risques de l'utilisation de l'IA en appliquant la présente politique.
- + Évaluer sur une base régulière les usages de l'IA au sein de l'équipe de travail pour identifier les bénéfices et risques.
- + Établir une procédure de gestion des incidents liés à l'IA (erreur, fuite de données, biais) (voir annexe 4).
- + Partager les expériences et les pratiques de l'utilisation de l'IA de façon périodique.
- + Mettre à jour aux deux ans la présente politique.

ANNEXE 1 – RISQUES RELIÉS À L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Catégorie de risque	Description	Exemple concret	Mesures de mitigation
Biais et équité	Risque de reproduire ou amplifier des discriminations dans les contenus.	L'IA peut perpétuer des idées sexistes.	Cohérence avec nos valeurs de justice sociale validation humaine.
Protection des données	Risque de fuite, mauvaise gestion ou utilisation abusive des données sensibles.	Copier-coller des données personnelles de membres dans un outil en ligne.	Anonymisation, interdiction d'entrer des données sensibles dans les IA externes.
Transparence et imputabilité	Difficulté à comprendre ou expliquer les résultats produits par l'IA.	Synthèse générée sans savoir comment les choix ont été faits.	Contre-vérification obligatoire des données, communication claire sur l'usage de l'IA, responsabilité humaine.
Dépendance cognitive et perte de compétences	Risque que l'équipe se fie trop à l'IA, au détriment de ses propres capacités.	Toujours utiliser l'IA pour écrire des communications simples.	Équilibre entre tâches faites avec et sans IA. Développement des compétences.
Déshumanisation	Risque de réduire les interactions humaines dans l'accompagnement des membres.	Automatiser des réponses à nos membres, sans prendre la peine de lire le courriel.	Maintien de contacts humains prioritaires, balises claires pour l'usage de l'IA.
Impact environnemental	Ressources énergétiques élevées liées aux usages fréquents d'IA.	Génération répétée de contenus volumineux (images, graphiques, schémas, etc.).	Sobriété numérique, choix d'outils plus écoénergétiques, limiter les requêtes superflues.
Usage malveillant ou détourné	Risque d'utiliser l'IA pour manipuler l'information ou produire de faux contenus.	Génération d'images ou de faux témoignages.	Interdire explicitement de générer des images, sensibilisation, validation par des collègues et contre-vérification des faits énoncés.

Catégorie de risque	Description	Exemple concret	Mesures de mitigation
Érosion du sens collectif	Standardisation des analyses et cadres d'interprétation au détriment de la délibération collective.	Diagnostics ou prises de position formulés principalement à partir de contenus générés par l'IA.	Validation collective des analyses structurantes, explicitation des choix conceptuels, débat humain préalable.
Déplacement du pouvoir d'expertise	L'IA devient une autorité implicite influençant les décisions organisationnelles.	Utilisation de formulations comme « l'IA recommande que... » sans analyse critique.	Interdiction d'utiliser l'IA comme source normative, reformulation humaine des décisions.
Inégalités internes de compétences	Asymétrie entre les personnes à l'aise avec l'IA et les autres, créant des déséquilibres d'influence.	Concentration des usages et du pouvoir décisionnel chez quelques personnes.	Formation accessible, partage de pratiques, refus de faire de l'IA un critère implicite de performance.
Inflation documentaire	Surproduction de documents et analyses peu mobilisés, augmentant la charge cognitive.	Multiplication de synthèses rarement utilisées.	Sobriété documentaire, clarification des besoins réels, limitation des productions non nécessaires.
Dépendance aux fournisseurs	Verrouillage technologique lié à l'usage dominant d'un outil ou d'un écosystème propriétaire.	Organisation des pratiques autour d'un seul outil sans solution alternative.	Veille sur les outils, diversification, pratiques réversibles.
Risque réputationnel	Perte de confiance liée à l'usage réel ou perçu de l'IA.	Découverte tardive de l'usage de l'IA dans des contenus sensibles.	Transparence sur les usages, balises claires, communication cohérente avec les valeurs.
Dépolitisation des enjeux sociaux	Atténuation des rapports de pouvoir par des analyses trop neutres ou consensuelles.	Analyses lissées sur des enjeux structurellement conflictuels.	Maintien d'une lecture politique humaine, usage critique de l'IA dans l'analyse sociale.

ANNEXE 2 – REQUÊTES ET USAGE CONSCIENT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Cette annexe vise à offrir des repères pour formuler des requêtes plus claires et contextualisées lors de l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle. Elle constitue un outil de soutien à l'apprentissage et au discernement, et non une obligation organisationnelle ni une garantie de qualité ou d'exactitude des résultats produits.

Même formulée de manière structurée, une requête ne dispense jamais de la validation humaine, de la vérification des faits, de l'identification des biais et de l'exercice du jugement professionnel.

Principes à respecter lors de la formulation des requêtes

Lors de la formulation d'une requête, les membres de l'équipe sont invitées et invités à :

- + clarifier le besoin réel et l'objectif poursuivi ;
- + situer le contexte d'utilisation et les enjeux associés ;
- + limiter les demandes aux informations et tâches nécessaires ;
- + éviter les requêtes exploratoires ou répétitives sans intention claire ;
- + conserver une posture critique face aux résultats générés.

Éléments clés à préciser dans une requête

Une requête peut inclure, lorsque pertinent :

- + le besoin ou le problème à résoudre ;
- + le contexte organisationnel, social ou politique ;
- + les documents ou informations de départ utilisés ;
- + le format souhaité du résultat ;
- + le niveau de profondeur attendu ;
- + le ton ou le registre approprié.

Ces éléments sont proposés à titre indicatif et peuvent être adaptés selon le niveau de complexité de la tâche et l'expérience de la personne utilisatrice.

Exemple de structuration possible d'une requête

Contexte

Description brève du contexte organisationnel ou du projet.

Besoin

Objectif précis ou problème à résoudre.

Action attendue

Type de soutien attendu de l'IA, sans substitution au jugement humain.

Format souhaité

Type de livrable attendu, le cas échéant.

Ton
Registre de langage approprié au contexte.

Mise en garde importante

L'utilisation de requêtes structurées ne garantit pas :

- + l'exactitude des informations générées ;
- + l'absence de biais ou de stéréotypes ;
- + la conformité aux obligations légales ou éthiques ;
- + la pertinence des analyses produites.

La responsabilité des contenus, décisions et usages demeure toujours humaine.

ANNEXE 3 – QUESTIONS CLÉS AVANT L'UTILISATION DE L'IA

Avant d'utiliser un outil d'intelligence artificielle, les personnes employées sont invitées à se poser les questions suivantes. Ces questions visent à soutenir le discernement professionnel et ne remplacent pas le jugement, la responsabilité et la validation humaine.

+ *Valeur ajoutée et sobriété numérique*

- + Quel est le bénéfice concret attendu de l'utilisation de l'IA dans ce contexte précis ?
- + Ce bénéfice concerne-t-il un gain de temps, une amélioration de la qualité, de la clarté ou de l'accessibilité ?
- + Pourrait-on atteindre un résultat comparable sans recourir à l'IA, avec un coût humain raisonnable ?
- + L'usage envisagé est-il proportionné au besoin réel et cohérent avec une approche de sobriété numérique ?

+ *Responsabilité et discernement professionnel*

- + Est-ce que je maîtrise suffisamment le sujet pour évaluer la qualité et la pertinence des résultats produits ?
- + Suis-je en mesure d'expliquer, de justifier et d'assumer les contenus ou décisions issus de l'utilisation de l'IA ?
- + L'IA est-elle utilisée comme un outil de soutien et non comme un substitut à mon jugement, à mon analyse ou à mon expertise ?

+ *Données, équité et risques*

- + Des données sensibles, confidentielles ou nominatives sont-elles impliquées, directement ou indirectement ?
- + L'outil ou l'usage envisagé pourrait-il produire ou renforcer des biais, des exclusions ou des interprétations trompeuses ?
- + Comment vais-je vérifier les faits, corriger les erreurs et limiter les biais potentiels ?

+ *Transparence et effets relationnels*

- + L'utilisation de l'IA doit-elle être rendue explicite auprès de collègues, de partenaires ou de membres ?
- + Cet usage pourrait-il nuire à la relation de confiance, à la participation ou à l'autonomie des personnes concernées ?
- + Comment vais-je partager les apprentissages, les limites ou les enjeux rencontrés avec l'équipe ?

+ *Lien avec la gestion des incidents*

- + Ai-je identifié ce que je ferais en cas d'erreur, de biais, de désinformation ou de fuite de données ?
- + Suis-je en mesure de reconnaître une situation qui mérite un signalement ou une discussion collective ?

ANNEXE 4 – FORMULAIRE DE SIGNALEMENT D'INCIDENT LIÉ À L'IA

Le formulaire de signalement vise autant les incidents avérés que les quasi-incidents, les situations incertaines ou les usages ayant soulevé des questions éthiques. En cas de doute, il est préférable de signaler afin de favoriser la prévention, l'apprentissage collectif et la protection des personnes et des données. Le signalement n'a pas pour objectif de sanctionner, mais de documenter des situations, de corriger rapidement les impacts et d'améliorer collectivement les pratiques.

Les situations qui peuvent mener à un signalement n'ont pas tous le même type de statut, il peut s'agir :

- + D'un incident formel qui nécessite un suivi structuré ;
- + D'une situation corrigée rapidement mais pertinente à documenter ;
- + D'une question ou d'un inconfort éthique à discuter collectivement.

Les situations signalées servent à identifier des enjeux récurrents, à ajuster les balises d'utilisation de l'IA, à orienter les besoins de formation et à améliorer les pratiques organisationnelles de manière continue.

1) Informations de base

Nom (optionnel) : _____

Rôle / équipe : _____

Date et heure du signalement : _____

Moyen de contact (courriel/téléphone) : _____

2) Détection de l'incident

Date et heure de l'incident (si différent) : _____

Projet / activité concerné(e) : _____

Comment l'incident a-t-il été détecté ?

- ☐ Auto-détection (je l'ai constaté)
- ☐ Signalement par un membre de l'équipe
- ☐ Retour d'un membre/partenaire
- ☐ Autre : _____

3) Outil(s) d'IA utilisé(s)

Nom de l'outil (ex. Copilot, ChatGPT, DeepL, etc.) : _____

Type d'accès :

- ☐ Compte TNCDC
- ☐ Compte personnel
- ☐ Inconnu

Mode d'utilisation :

- ☐ Web

- ☐ Application
- ☐ Extension
- ☐ API
- ☐ Autre : _____

4) Description de l'incident

Décrivez ce qui s'est passé (faits, contexte, étapes).

Joindre/indiquer les preuves disponibles (liens, captures, fichier, version du document).

5) Catégorie(s) d'incident (cochez tout ce qui s'applique)

- ☐ Données / confidentialité (données personnelles, sensibles, nominatives, fuite potentielle)
- ☐ Erreur / désinformation (info inexacte, non validée, hallucination)
- ☐ Biais / équité (contenu discriminatoire, exclusion, stéréotypes)
- ☐ Transparence / traçabilité (usage non déclaré, manque de documentation)
- ☐ Déshumanisation / relation aux communautés (message inadapté, automatisation sensible)
- ☐ Non-respect de la politique (outil non autorisé, images générées par IA, etc.)
- ☐ Sécurité / usage malveillant (hameçonnage, manipulation, deepfake, etc.)
- ☐ Autre : _____

6) Données et personnes concernées

Des données personnelles ou sensibles ont-elles été saisies/partagées ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Si oui ou incertain : quelles données (type) ? (éviter d'écrire des infos sensibles ici, décrire en catégories) :

Personnes/organisations potentiellement touchées : _____

7) Impacts observés ou anticipés

Évaluez l'impact :

- ☐ Faible
- ☐ Modéré
- ☐ Élevé
- ☐ Incertain

Décrivez les impacts possibles (qualité, réputation, mission, personnes, conformité).

8) Mesures immédiates prises (si applicable)

- ☐ Arrêt de l'utilisation de l'outil / suspension de la tâche
- ☐ Retrait / correction du contenu (document, courriel, publication)
- ☐ Avis à la direction générale
- ☐ Avis à la personne responsable de la confidentialité (si applicable)
- ☐ Changement de mots de passe / révocation d'accès
- ☐ Autre : _____

9) Besoin de soutien

- ☐ J'ai besoin d'aide pour évaluer l'incident
- ☐ J'ai besoin d'aide pour corriger/retirer le contenu
- ☐ J'ai besoin de soutien sur la confidentialité / Loi 25
- ☐ J'ai besoin de soutien technique
- ☐ Autre : _____

10) À compléter par la direction / responsable du suivi

Niveau de gravité retenu :

- ☐ 1 (faible)
- ☐ 2 (modéré)
- ☐ 3 (élevé)

Décisions / actions correctives :

Communication requise (qui, quand, comment) :

Mesures de prévention (formation, balises, outils) : _____

Date de fermeture de l'incident : _____

Responsable du suivi : _____